

ans. Il a d'abord été approuvé par le gouvernement en 1981 et a par la suite reçu l'approbation des gouvernements canadiens qui se sont succédé. Mais l'anomalie que présente le Code criminel, du fait des limites qu'il impose, peut restreindre la capacité de GM aux marchés étrangers peu nombreux mais importants auxquels la politique étrangère canadienne autoriserait l'accès.

Le gouvernement se propose de corriger cette situation :

- en déposant les amendements proposés dans le cadre du projet de loi C-26;
- en négociant un accord bilatéral de recherche, de développement et de production en matière de défense avec l'Arabie saoudite; et
- en ajoutant cette dernière à la Liste des pays désignés (armes automatiques).

L'exportation des VBL a été longuement examinée et de nouveau approuvée -- après que toutes les conditions d'attribution de licence eurent été remplies et après une étude poussée. On était très conscient de la nécessité dans ce cas de contrôler étroitement les exportations de produits militaires dans des pays «engagés dans des hostilités ou menacés de l'être». En fin de compte, on a décidé d'approuver la demande de GM.

Cette décision a notamment été motivée par le fait que l'Arabie saoudite, à l'issue de la guerre du Golfe, est, dans l'immédiat et dans un proche avenir, à l'abri des hostilités. Autre facteur, l'exportation de VBL du Canada en Arabie saoudite ne mettra pas ses voisins en péril et permettra d'améliorer la sécurité régionale.

L'Arabie saoudite est en droit de défendre son territoire. Il est raisonnable qu'elle ait besoin de VBL équipés d'armes automatiques étant donné qu'elle doit se doter d'une capacité de défense militaire suffisante pour continuer à décourager l'agresseur. Les VBL sont des blindés légers. Même armés de mitrailleuses et de canons automatiques, ils sont faits pour des usages militaires limités (par exemple, patrouiller les champs de pétrole, les oléoducs et d'autres lieux stratégiques). En cas d'offensive, ces véhicules, toujours parce que ce sont des blindés légers, ne sont pas aussi efficaces, et il vaut mieux leur préférer des véhicules lourds blindés et solidement armés comme des chars de combat principaux.

Par ailleurs, tout comme le Canada et d'autres membres de la coalition alliée, l'Arabie saoudite a intérêt à appuyer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et à raffermir les ententes régionales de sécurité. Elle travaille avec d'autres États de la région et avec des membres de la